



## Union artistique et intellectuelle des cheminots français Comité Est

### CREDIT MATERIEL

Pour aider à l'acquisition de matériel, le comité Est attribue une subvention de matériel dont le montant est fixé en fonction de la discipline pratiquée au sein de l'association.

#### **Envoi des formulaires de demande de subventions de crédit matériel pour l'année A :**

- par le comité aux associations : courant de novembre de l'année A-1
- par les associations au comité : avant le 15 janvier de l'année A : à défaut de demande à cette date, aucune demande ne sera prise en compte.

#### **Envoi à l'association du montant qui lui est accordé par le comité :**

- mai/juin de l'année A

#### **Envoi des factures originales par les associations au comité :**

- avant le 1er novembre de l'année A.

Les factures en allemand doivent être accompagnées de leur traduction en français.

En cas de retard ou de non-réception de ces factures, la subvention ne vous sera pas versée.

#### **Versement de la subvention de crédit matériel aux associations :**

- octobre/novembre de l'année A



## DEMANDE DE SUBVENTION DE MATERIEL

Au comité UAICF Est – 9 rue du Château-Landon – 75010 Paris  
**A retourner avant le 15 janvier**

**Association :** .....

Ordre d'urgence	Nom de la section (pour assoc. à branches multiples)	Nature du matériel, fournitures ou des réparations à effectuer	Estimation approximative (Euros)	Observations
1.				
2.				
3.				
4.				
<b>Total Général (Euros)</b>				

A .....

Le .....

Signature du Président :